









Madame Christie Morreale

Ministre de l'Action sociale et de l'Égalité des chances Rue Kefer 2 5100 NAMUR

Bruxelles, le 3 novembre 2020

Objet : Demande de soutien aux résidents des services agréés partiellement subventionnés

Chère Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance de la démarche initiée par le « collectif SAPS » et de leur interpellation du 23 juin dernier concernant les difficultés financières rencontrées par les services partiellement subventionnés (SAPS).

Nos associations n'ont pas pour ambition de se substituer aux fédérations qui relaieront sans aucun doute bien mieux que nous les besoins de ces services. Cependant, en tant qu'associations représentatives des personnes en situation de handicap, nous nous inquiétons fortement des répercussions du système de financement actuel **sur l'égalité de traitement des usagers**.

La crise que nous traversons a mis en lumière de façon très claire ces difficultés, notamment en ce qui concerne les pratiques de facturation aux familles. Suite aux retours de longue durée durant le confinement, les usagers des SAPS ou des maisons d'hébergement privées se sont ainsi vus facturer des montants forfaitaires très importants − souvent plus de 1000€ par mois − alors que les familles devaient faire face aux dépenses de la vie quotidienne à domicile. Les usagers des services agréés et subventionnés n'ont, quant à eux, dû honorer que les prestations dont ils ont effectivement bénéficié. Ces constats sont malheureusement aussi valables en temps ordinaire, hors Covid, lorsque les usagers quittent leur service pour profiter de leurs congés, par exemple.

Ce n'est pas par conviction, mais par nécessité, que les usagers se tournent vers des services privés ou partiellement privés, plutôt que publics et totalement subventionnés.

Plusieurs familles ont interpellé leur service ainsi que les associations représentatives car elles ne trouvaient pas juste de devoir ainsi être mises à contribution pour un service dont elles n'ont pas bénéficié, pendant parfois plusieurs mois. **Nous partageons bien évidemment leurs demandes et les soutenons totalement dans leurs démarches**. Ces familles se retrouvent d'ailleurs souvent dans des situations très inconfortables avec la direction du service qui héberge leur fils ou leur fille.

Si nous comprenons par ailleurs aussi très bien les difficultés financières auxquelles un certain nombre de structures d'hébergement partiellement subventionnées doivent faire face afin de poursuivre leur mission d'intérêt public, il n'y a pas de raison que ce coût soit entièrement supporté par les familles.

Par ce courrier, nous souhaitons donc apporter notre soutien aux familles et aux revendications du collectif SAPS et demandons :

- que l'AVIQ puisse débloquer un <u>fonds exceptionnel</u> pour soutenir ces structures, pour autant que ces dernières remplissent pleinement leurs engagements envers les usagers, afin de compenser les pertes liées aux retours en famille. Des aides ont été prévues dans tous les secteurs privés, il n'y a pas de raison que le secteur du handicap fasse exception; les mesures d'aides déjà consenties ne sont pas en mesure de venir compenser suffisamment les pertes financières des services et cela retombe inévitablement sur les usagers;
- qu'un <u>refinancement structurel progressif</u> des SAPS soit proposé afin d'éviter que les usagers ne fassent l'objet de traitements différenciés. La première proposition de revalorisation de 1.000.000 € pour 2021 sera-t-elle effective ?

Ces questions devront bien entendu faire l'objet d'une consultation étroite avec les personnes en situation de handicap et les associations qui les représentent afin de s'assurer que l'offre de services correspond à leurs besoins et s'inscrit dans une démarche inclusive.

Nous vous remercions d'avance pour le suivi que vous apporterez à notre demande et vous prions de recevoir, Chère Madame la Ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

J. BURNOTTEPrésidente

AP³

T. DABEUX
Secrétaire politique
INCLUSION

A. DEFOURNY Secrétaire générale **ALTEO** F.HANOT Président APEPA **O. MESSAOUDI** Secrétaire générale **ASPH**

Courrier transmis pour info et suivi à :

- Madame Alice Baudine, Administratrice générale de l'AViQ
- **Monsieur Jean Riguelle**, Direction de la branche handicap de l'AViQ
- Madame Sophie Rucquoy, Direction de l'hébergement de l'AViQ

Contact

Thomas DABEUX, Secrétaire politique (Inclusion asbl) **T** 0496 84 29 78 | @ tda@inclusion-asbl.be